



a partir de quand est prit en compte le licenciement?

Par **Ste Cachee**, le **30/05/2012** à **19:45**

Bonjour,

Je suis aide à domicile et je vais ces jours ci signer mon solde de tout compte car j'ai été licenciée.

Je ne sais pas exactement quand elle m'a licencié,est ce que du fait que je n'ai pas encore signer le solde de tout compte,le licenciement est déjà pris en compte ou pas?

Apparemment elle m'aurait licenciée en novembre puisque c'est le mois ou je n'ai plus reçu de fiches de paie..

Merci par avance.

Par **pat76**, le **31/05/2012** à **18:22**

Bonjour

A quelle date a été postée la lettre de licenciement?

Vous aviez un contrat de travail avec un employeur particulier?

Par **Ste Cachee**, le **04/06/2012** à **00:24**

Bonjour, je n'ai aucune lettre, ma chef s'est contenté de m'adresser par réponse a mon mail un "LICENCIEE"... rien d autre mais ma question est est ce que le licenciement est prononcé quand le patron redige le dossier ou quand j'ai signé le solde de tout compte, est ce que vous savez?

merci

Par **emilie**, le **04/06/2012** à **04:08**

Bonjour,
je crois que j'ai vu un article qui répond à cette question <http://www.juri-france.com/>